

LES MICRO-ENTREPRENEURS VENT DEBOUT CONTRE LA HAUSSE ANNONCÉE DE LEURS CHARGES

- **AUTO-ENTREPRENEUR**

SARAH UGOLINI PUBLIÉ LE 24/09/2019 À 20H55 MIS À JOUR LE 24/09/2019 À 21H14

Un projet de décret s'appliquant au 1er octobre prévoit de réduire les exonérations de charges bénéficiant aux créateurs de micro-entreprises. Une réduction d'avantages sociaux dénoncée par les micro-entrepreneurs.

Le régime des [micro-entrepreneurs](#) est dans le viseur du gouvernement. Un projet de décret a été soumis ce vendredi 20 septembre au Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants selon *Les Échos*. Objectif : réduire les avantages sociaux dont bénéficient actuellement les micro-entrepreneurs. Cette coupe budgétaire devrait entrer en vigueur le 1er octobre prochain. En effet les créateurs de micro-entreprises ont jusqu'à présent le droit à une réduction de leurs cotisations sociales de 75%, 50% puis 25% les trois premières années d'exercice. Une aide baptisée Acre. Ces exonérations vont baisser à 50%, 25% et 10% pendant un an selon ce nouveau décret.

En 2022, après la période de transition, les créateurs de micro-entreprises ne bénéficieront donc que d'une seule année à tarif réduit à 50%. Avec cette mesure, le gouvernement vise une économie de 600 millions d'euros. Les Échos précisent que le gouvernement revient ainsi à la promesse du président d'une "année blanche" pour tous les créateurs d'entreprise en réduisant les coûts astronomiques des micro-créations d'entreprises. Une réduction d'avantages sociaux qui suscite la colère des auto-entrepreneurs. En effet Grégoire Leclercq, président de la Fédération des auto-entrepreneurs, juge ce choix incompréhensible.

>> *À lire aussi : Entreprise individuelle et micro-entreprise : quelles différences ?*

"Il ne fallait pas étendre le bénéfice de l'Acre à tout le monde il y a neuf mois si c'est pour revenir dessus, et instaurer une règle encore moins favorable qu'au préalable !", s'indigne le président de la Fedae dans *Les Échos*. Avant décembre 2018, il n'y avait que les chômeurs et les 18-26 ans qui pouvaient profiter de ces exonérations de charge étalées sur trois ans. François Hurel, le président de l'Union des autoentrepreneurs, a lui aussi regretté ce projet de décret dont il n'a pas été informé. Il exige un "plan d'ensemble sur la protection sociale des micro-entrepreneurs". "Stop aux réformes punitives ! Il faut cesser de traiter cette population comme une niche fiscale et sociale" rétorque-t-il au sujet des micro-entrepreneurs.